



## L'ASSOCIATION DES ELEVEURS DES MOUTONS SHROPSHIRE

### Formulaires et réglementations de la Société' pour sa propre utilisation

#### Déclaration annuelle de troupeau (Flock Return)

1. Vous recevrez ce formulaire par la poste vers la fin de l'année. Il doit être rempli et retourné avec paiement au registraire avant le 31 janvier pour que vos détails de troupeau puissent être inclus dans le Flock Book. (Aucun rappel ne sera envoyé).
2. A ce moment-la vous pouvez enregistrer les brebis qui n'ont pas été inscrites et qui sont enceinte pour la première fois. Il nous faut une Notification de Naissance pour ces animaux.
3. Si on vous avez utilisé un agneau bélier, ou un bélier qui n'a pas été inscrit, il doit être aussi enregistré et une Notification de Naissance envoyé.
4. £1 est payable pour chaque bélier utilisé dans votre programme d'élevage courant.
5. Dans l'enveloppe il faut inclure:
  - Déclaration annuelle du troupeau
  - Données concernant la brebis
  - Un cheque qui couvre tous les frais.

Il faut l'envoyer au secrétaire.

#### Notification de naissance

1. La Notification de naissance doit inclure les données suivantes:- plaque d'oreille ou numéro d'immatriculation de la mère, numéro d'immatriculation du père, dates de naissance, gendres et numéros d'étiquettes de tous les agneaux. On peut utiliser n'importe quelle méthode pour envoyer ces données, par exemple sur les formulaires officiels, ou électroniquement.
2. Il doit être envoyé sous 90 jours de la fin de la naissance des agneaux, et au moins 2 semaines avant l'exposition. Vous recevrez ensuite un certificat de notification de naissance pour apporter aux expositions.
3. Il faut toujours retenir un double pour vos rapports.  
Il faut l'envoyer au secrétaire.

#### Certificat d'accouplement (feuille vert)

1. En vendant les brebis enceintes, il faut remplir un certificat d'accouplement et le donner au nouveau propriétaire.
2. En utilisant un bélier loué, Il faut s'assurer que le propriétaire du bélier remplit un certificat d'accouplement comme preuve de sa participation.

#### Registration (feuille jaune)

Les brebis et les béliers.

1. Tous les moutons femelles, agneaux compris, destinées d'être vendues à une vente officielle DOIVENT être éligibles pour registration – c'est à dire d'avoir une Notification de naissance et Scrapie génotypée. Ce n'est pas nécessaire pour les moutons vendus à une vente non-officielle mais elles doivent être enregistrées.



## L'ASSOCIATION DES ELEVEURS DES MOUTONS SHROPSHIRE

2. Il faut que tous les shearlings et les moutons plus âgés sont enregistrés avant d'être exposés. Tous les expositions/ventes envoient les doubles des inscriptions au secrétaire pour l'approbation. Les inscriptions des moutons non-enregistrés seront refusées
3. Les brebis élevées à la maison qui sont enceintes pour la première fois peuvent être enregistrées en utilisant la déclaration annuelle ou le Registration Book.
4. Tant que tous les agneaux nous sont notifiés à la naissance, uniquement le numéro de la plaque d'oreille est demandé car les autres informations sont déjà enregistrées. On peut enregistrer les agneaux à n'importe quel moment.
5. Les brebis et les agneaux brebis, qui ont plus de 4 mois, qui sont vendues en privé doivent être enregistrées par l'éleveur même si elles sont vendues à un troupeau non-registré ou non-Shropshire. Agneaux brebis qui ont moins de 4 mois ont besoin uniquement d'une Notification de Naissance.
6. Uniquement les membres courants de la SSBA peuvent enregistrer les moutons comme les animaux de pedigree complet. Les femelles nées dans les troupeaux de membre expiré ne peuvent qu'être enregistrées comme les brebis "Grading up" (passées à la classe supérieure) après inspection. Les males nés dans les mêmes circonstances ne peuvent pas être enregistrés.
7. On peut enregistrer les males par la déclaration annuelle (Flock Return) ou en utilisant le Registration Book. L'application doit être accompagnée par le double du certificat de Scrapie génotypée.

Il faut l'envoyer au secrétaire.

### **Le transfert de propriété (feuille rose)**

#### **Les ventes privées**

1. Le vendeur est responsable du paiement du Droit de transfert à la Société.
2. Il faut remplir le formulaire de transfert avec une notification du numéro de plaque d'oreille et l'envoyer au secrétaire avec le certificat de pedigree sous 10 jours après la vente.
3. Ensuite le secrétaire enverra y le certificat à l'acheteur.

#### **Exposition et Vente officielle**

1. Le vendeur doit donner le certificat de pedigree à l'acheteur, car les honoraires de transfert font parties t des frais du commissaire-priseur.
2. Veuillez nous indiquer si le nouveau propriétaire (sil n'est pas déjà membre) a besoin des formulaires de la Société.